



(La version française suit le texte anglais)

Dear ENERGY STAR® Canada Participant,

This notification is to inform stakeholders of the finalized [ENERGY STAR Version 1.2 Electric Vehicle Supply Equipment specification](#). The Version 1.2 requirements became effective **June 20, 2023**. Criteria pertaining to DC Electric Vehicle Supply Equipment (EVSE) and currently certified DC and AC products are not affected by this update. To receive a French translation of this specification or any technical specification, please e-mail energystar@nrcan-rncan.gc.ca.

Version 1.2 provides updates regarding added product functionality criteria for AC EVSE. Based on data that was shared, certain features warranted additional allowed energy across multiple modes, and some minor updates were made to the connected criteria. This amended specification proposes a new base allowance and new functionality adders for the AC-output EVSE energy efficiency criteria. Stakeholder comments, previous drafts of the specification, test method and related materials are available on the [ENERGY STAR Version 1.2 EVSE Specification Development Page](#).

Updates resulting from the draft specification feedback:

Definitions:

- Although the metering in charging stations met utility requirements for accuracy, noise, environmental conditions etc., it did not typically meet ANSI C-12 requirements. Therefore, the definition for Revenue Grade Meter was updated to harmonize with NIST Handbook 44 requirements, as products also meet this requirement.
- The Credit Card Reader definition was updated to allow for EMV CHIP credit cards.
- The term 'In-use' in tables 2 through 4 has been updated for clarity.

Clarifications:

- EVSE station lighting, including status lights (except for displays), may be turned off or disabled by means of hardware or software during the ENERGY STAR testing process, as lighting doesn't pertain to EVSE functionality.
- Some EVSEs in the market require Wi-Fi, Cellular and Ethernet to be enabled simultaneously. This has been updated to allow testing of products with any or all network connections enabled. An allowance can be claimed for only one connection as per the order mentioned in the test method.
- To support the addition of ISO 15118 functionality in the optional connected criteria, clarification was added on how brand owners should demonstrate compliance for any model they wish to have recognized as having ENERGY STAR connected functionality.

Please email [ENERGY STAR Canada](#) if you have any questions.

The ENERGY STAR Canada team

Cher participant au programme ENERGY STAR® Canada,

Le présent avis vise à informer les parties prenantes de la [version 1.2 de la spécification ENERGY STAR relative aux équipements de recharge pour véhicules électriques](#) (en anglais seulement). Les exigences de la version 1.2 sont entrées en vigueur le **20 juin 2023**. Les critères relatifs aux équipements de recharge électrique à courant continu et les produits à courant continu et à courant alternatif déjà certifiés ne sont pas touchés par cette mise à jour. Pour recevoir une traduction française de cette spécification ou de toute autre spécification technique, veuillez envoyer un courriel à energystar@nrcan-rncan.gc.ca.

La version 1.2 fournit des mises à jour concernant les critères relatifs à la fonctionnalité des produits ajoutés pour les équipements de recharge à courant alternatif. D'après les données partagées, certaines caractéristiques ont justifié un supplément d'énergie autorisée pour plusieurs modes, et des petites mises à jour ont été apportées aux critères de fonctionnalité connectée. Cette spécification modifiée propose une nouvelle allocation de base et de nouveaux ajouts de fonctionnalité pour les critères d'efficacité énergétique des équipements de recharge à courant alternatif. Les commentaires des parties prenantes, les versions précédentes de la spécification, la méthode d'essai et les documents connexes sont

consultables sur la [page d'élaboration de la version 1.2 de la spécification ENERGY STAR relative aux équipements de recharge pour véhicules électriques](#)(en anglais seulement).

Mises à jour à la suite des commentaires reçus sur la version préliminaire de la spécification

Définitions :

- Bien que les compteurs dans les stations de recharge répondent aux exigences des services publics en matière de précision, de bruit, de conditions environnementales, etc., ils ne répondent généralement pas aux exigences de la norme ANSI C-12. Par conséquent, la définition du compteur de rendement énergétique a été mise à jour pour être harmonisée avec les exigences du NIST Handbook 44, puisque les produits répondent également à cette exigence.
- La définition du lecteur de cartes de crédit a été mise à jour pour tenir compte des cartes de crédit EMV CHIP.
- Le terme « en cours d'utilisation » dans les tableaux 2 à 4 a été mis à jour pour plus de précision.

Précisions :

- L'éclairage des équipements de recharge, y compris les voyants d'état (à l'exception des écrans), peut être désactivé au moyen d'un matériel ou d'un logiciel au cours de la procédure d'essai ENERGY STAR, étant donné que l'éclairage n'est pas lié à la fonctionnalité des équipements de recharge.
- Certains équipements de recharge sur le marché nécessitent l'activation simultanée du Wi-Fi, du cellulaire et de l'Ethernet. Cette disposition a été mise à jour pour permettre de tester des produits dont l'une ou l'autre des connexions réseau est activée. Une indemnité peut être demandée pour une seule connexion selon l'ordre mentionné dans la méthode d'essai.
- Afin d'appuyer l'ajout de la fonctionnalité ISO 15118 dans les critères facultatifs de fonctionnalité connectée des précisions ont été ajoutées sur la façon dont les propriétaires de marque doivent démontrer la conformité de tout modèle qu'ils souhaitent être reconnu comme ayant la fonctionnalité connectée ENERGY STAR.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à [ENERGY STAR Canada](#).

L'équipe ENERGY STAR Canada

© 2023 Microsoft Dynamics. All rights reserved.
-undefined-
[Unsubscribe](#)